

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 décembre 2024

Présents à la séance : 80

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Olof Palme, à BETHUNE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 décembre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), GORKA Liliane (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), BOY Serge (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), PERRIN Patrick (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne (Béthune), PHILIS Josette (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), HARFAUX HAELEWYN Catherine (Béthune), DELESTREZ Patrick (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), GIBON Monique (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), DUPLOUY Pierre (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), BOURBON Guy (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-

Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FAVIER Simon (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), MONVOISIN Josianne (Hinges), JOMBART Simon (Hinges), DISSAUX Frédéric (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), GOFFART Jeannine (Lapugnoy), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), GOZET-KONIECZNY Annette (Marles-les-Mines), COUPET Marie-Noëlle (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), AVIEZ Cathy (Sains-en-Gohelle), TRANAIN Dorise (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), MAGNIER Alain (Verquin), DELAHAYE Joël (Verquin), CODRON Jean-Luc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à CORDONNIER Francis, BRIGE Corentin donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, CHOCHOI Mélinda donne pouvoir à PERRIN Patrick, KWARTNIK Pierre donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BAUDET Tommy donne pouvoir à LEFEBVRE Nadine, MALBRANQUE Gérard donne pouvoir à DELORY Bertrand, MASSARD Pascal donne pouvoir à BARRE Bertrand, SAUVAGE Martine donne pouvoir à LECOMPTE Monique, CARLUS Annie donne pouvoir à HAPPIETTE Jean

Etaient Absents Excusés :

GOUILLART Pascale, VIVIEN Michel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, CAPELLE Virginie, DANTEC Philippe, DELBARRE Guillaume, ROUSSEL Philippe, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, SWITALSKI Jacques, NOREL Francis, ANTKOWIAK Corinne, JASKULSKI Christine, BLONDEL Dominique, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, BACLET Charline, CARPENTIER Arnaud, HERNU Stéphane, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, DUCLOY Nadine, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, BASSOM Françoise, GROUX Jean-Marc, HOLVOET Marie-Pierre, BERTOUX Maryse, WACH Patricia, DENIS Charline, POIRE Laurent, LAVERGIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, HENNEBELLE Dominique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, TASSEZ Thierry.

Monsieur Jean HAPPIETTE, délégué(e) de la commune de Sains-en-Gohelle, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2024_081

Comité Syndical du 18 décembre 2024

Code service : 300

**Ae,Al,Be,By,Cs,Ds,Ees,Es,Ft,Fl,Fs,Gm,Gy,Hy,
Hl,Hs,Le,Lm,Om,Sy,Ve,VI,Vn**

CENTRE D'INGENIERIE - TARIFS

Les tarifs de la délibération « CENTRE TECHNIQUE - INTERVENTION DU PERSONNEL ET UTILISATION MATÉRIEL - TARIFS » s'appliquent pour les réalisations de l'ensemble des compétences du Pôle des Services Techniques.

Toutefois, le Centre d'Ingénierie est sollicité pour la réalisation d'interventions spécifiques pour lesquelles il convient d'établir une tarification distincte.

Suite à l'avis favorable de la commission équipement et environnement du 27 novembre 2024 et de la commission administration générale, planification et finances du 11 décembre 2024,

Monsieur le Président invite le Comité à fixer les tarifs hors taxes applicables comme suit, à compter du 1er janvier 2025 :

1 - FIXATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION

Les prestations d'études seront facturées suivant le barème ci-dessous (l'objet des missions, les dispositions générales ainsi que les conditions de rémunération seront précisées dans un contrat).

I - Maîtrise d'œuvre complète (% du montant HT de l'enveloppe de travaux)

Opérations comprises entre :	TP	Bâtiment
0 et 150.000 € HT	6 %	12,5 %
150.000 et 300.000 € HT	5 %	10,5 %
300.000 et 600.000 € HT	4 %	9 %
Au-delà de 600.000 € HT	3,5 %	8,5 %

II - Mission de conduite d'opération (% du montant HT de l'enveloppe de travaux estimée)

Opérations comprises entre :	TP	Bâtiment
0 et 150.000 € HT	3 %	6 %
150.000 et 300.000 € HT	2,5 %	5,5 %
300.000 et 600.000 € HT	2 %	5 %

III - Mission OPC

Quel que soit le montant de l'opération	1,5% du montant HT définitif
---	------------------------------

IV - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Quel que soit le montant de l'opération	Selon le temps à allouer à la mission (établissement d'une proposition d'appel à participation)
---	---

Le montant des honoraires évoluera selon l'enveloppe travaux HT en fonction des étapes suivantes :

- Estimation selon le montant de l'enveloppe de travaux estimé sur Esquisse
- Révision 1 selon le montant estimé des travaux au stade APD
- Révision 2 selon le montant définitif des travaux à la réception des travaux

2 - PERSONNEL - TARIFS HORAIRES

Tarif horaire pour prestations particulières	
Ingénieur	71,00€
Chargé d'opérations	56,00€

Par ailleurs, le centre d'ingénierie peut être amené à intervenir à la demande de diverses collectivités pour des prestations sortant du cadre ci-dessus. Dans ce cas, le montant de la rémunération sera fixé forfaitairement dans le cadre d'une convention entre les deux parties.

3 - PERSONNEL - FACTURATION DE DOCUMENTS

Le centre d'ingénierie est appelé, dans le cadre de ses activités, à fournir des documents aux différents services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et aux communes membres du SIVOM : tirages de plans, numérisation de plans,

<u>Tirage de documents</u>	En N/B	En couleurs
- tirages de plans sur traceur jet d'encre		
Taille A4 ou A3	1,00€	1,20€
Taille A0, A1 ou A2	6,50€	7,50€

<u>Numérisation de plans</u>	À l'unité
numérisation de plans (clé USB à fournir par le demandeur)	3,00€

Les sommes dues feront l'objet d'un titre de recette accompagné d'un état justificatif (hors prestation interne) ou déduites de la participation annuelle versée par la commune.

Les recettes seront imputées suivant le type de prestations à l'article 704 du budget principal.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

